

## FICHE DE POSTE

INTITULE	
Médecin du pôle veille et sécurité sanitaire	Mise à jour : 03/07/2019

<b>Familles professionnelles</b>	Santé	Santé
<b>Codes fiches RET</b>	SAN-40-A	SAN-100-A /
<b>Correspondances RIME</b>	FPESCS03	FPESQA04 -
<b>Correspondances UCANSS</b>	0503 - 0701 - 0705 - 0706	
<b>Emplois types</b>	Conseiller expert en santé publique et environnementale	Gestionnaire d'alertes et d'urgences sanitaires
<b>Quotité</b>	50%	50%

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI	
<b>ETAT - Fonctionnaire</b>	COMEX <input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Corps : Médecin inspecteur de santé publique Grade : Groupe RIFSEEP :
<b>Contractuel de droit public</b>	CDI <input type="checkbox"/> CDD <input checked="" type="checkbox"/> Durée :
<b>Régime de protection sociale</b>	Agent de direction <input type="checkbox"/> Praticien conseil <input checked="" type="checkbox"/> Personnel soignant <input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/> Informatique <input type="checkbox"/>
	RG <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> RSI <input type="checkbox"/> Niveau :

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE
<input type="checkbox"/> -Cité administrative- Place Bonet -ALENCON <input checked="" type="checkbox"/> 2 Place Jean Nouzille - CAEN <input type="checkbox"/> Cité administrative, 18 bd Georges Chauvin, EVREUX <input type="checkbox"/> 31 rue Malouet – ROUEN <input type="checkbox"/> Place de la Préfecture – SAINT LO

<b>DIRECTION</b>	<b>Direction de la santé publique</b>
<b>POLE</b>	<b>Veille et sécurité sanitaire</b>

### MISSIONS PRINCIPALES DE L'ARS

L'Agence régionale de santé a pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage de l'ensemble du système de santé. Elle est responsable de la sécurité sanitaire, des actions de prévention menées dans la région, de l'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins de la population, y compris dans les structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées. Elle garantit une approche cohérente et efficace des politiques de santé menées sur le territoire et favorise une plus grande fluidité du parcours de santé, pour répondre aux besoins des populations.

### MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION ET DU POLE

Au sein de la direction de la santé publique, le pôle veille et sécurité sanitaire s'articule autour de deux missions animées par deux coordinateurs qui sont également adjoints au chef de pôle :

La mission « veille et vigilance » a pour objectif de mettre en place une organisation permanente, fiable et réactive de recueil, d'analyse et de traitement de l'ensemble des signaux (y compris les signaux de vigilance) pouvant constituer une menace pour la santé humaine, et être en capacité de gérer l'ensemble de ces événements de santé en lien avec les autres pôles de l'ARS et le réseau de partenaires.

La mission « préparation et gestion des situations exceptionnelles » permet d'assurer la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles : organisation de l'ARS, mise à jour des plans spécifiques (Orsan, Orsec, PPI...) et coordination des acteurs concernés en lien avec les préfetures de département, l'ARS de zone et le département des urgences sanitaires du ministère chargé de la santé.

Les principes d'organisation du pôle reposent sur la notion de polyvalence des agents amenés à intervenir dans l'ensemble des champs de la veille et de la sécurité sanitaire, sur la notion de permanence de la réponse et de continuité du service public et sur la notion de professionnalisme avec une spécialisation induisant une répartition des thématiques et des conduites de projets.

### DESCRIPTION DU POSTE (poste à pourvoir au 19/03/2017)

Encadrement : Oui  Non

Nombre de personnes encadrées :

#### Missions et activités principales du poste :

**Au sein d'une équipe composée d'un chef de pôle (médecin), de deux adjoints, de quatre médecins, de cinq infirmiers/-ères et de trois assistants :**

**1) dans le cadre de la mission veille et vigilance, sous l'autorité du coordonnateur de la mission le titulaire du poste participe :**

- à la permanence de la plateforme de veille et d'urgence sanitaire selon un planning préétabli
- à l'évaluation et la mise en place des mesures de gestion des signaux et des alertes
- au suivi des signalements des infections et des événements indésirables associés aux soins
- à la veille réglementaire et documentaire, à la mise à jour des outils et des documents de référence dans des thématiques qui lui sont propres
- à l'animation du réseau de partenaires de la mission

**2) dans le cadre de la mission préparation et gestion des situations sanitaires exceptionnelles le titulaire du poste participe :**

- à l'élaboration de plans d'urgence (Orsan, plan départemental de mobilisation) et des volets sanitaires des plans préfectoraux
- à la gestion de situations exceptionnelles et aux exercices
- au pilotage d'une cellule de crise au sein de l'ARS
- à l'animation du réseau des partenaires (établissements de santé et médico-sociaux (Samu, Cump, référent NRBC/plan blanc/plan bleu), ARS de zone Ouest, mission NRBC du CHU de Rouen, préfetures...

- 3) dans le cadre de l'organisation du pôle, en fonction des priorités et de la répartition thématique entre tous les membres de l'équipe, le titulaire du poste est chargé de piloter et d'animer un ou plusieurs projets dans les domaines de la veille et de la sécurité sanitaire.

Activités annexes : en sa qualité de médecin, le titulaire du poste prend part à certaines des activités médicales partagées au sein de l'agence : inspections, contrôle des indicateurs de la lutte contre les infections associées aux soins, visites de conformité, coupes Pathos...

Interlocuteurs et partenaires :

- niveau national : direction générale de la santé, Agence santé publique France, agences de sécurité sanitaire
- niveau zonal : ARS de zone
- niveau régional : Dreal, Direccte, Rectorat...
- niveau départemental et territorial : préfecture de département et services de l'État et Départements, établissements et professionnels de santé et médico-sociaux,
- en interne ARS : autres pôles de la direction de la santé publique (santé environnement, prévention et promotion de la santé), direction générale, direction de la stratégie, direction de l'offre de soins, direction de l'autonomie, délégations départementales

Liens hiérarchiques :

Poste placé sous l'autorité hiérarchique du responsable du pôle veille et sécurité sanitaire (n+1) et du directeur de la santé publique (n+2)

Spécificités du poste / contraintes :

Organisation d'une permanence médicale en journée  
 Travail en équipe  
 Disponibilité en cas de crise  
 Astreintes médicales

### COMPETENCES REQUISES SUR LE POSTE

**Il s'agit ici des compétences requises sur le poste et non des compétences acquises de l'agent**

Expert : domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer – Capacité à former et/ou à d'être tuteur. La notion d'expert est ici distincte des certifications ou agréments attribués par les ministères dans l'exercice de certaines fonctions spécifiques.

Maîtrise : connaissances approfondies – Capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles

Pratique : connaissances générales – Capacité à traiter de façon autonome les situations courantes ;

Initié : connaissances élémentaires, notions – capacité à faire mais en étant tutoré ;

<b>Connaissances</b> : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	<b>E</b> <b>(4)</b>	<b>M</b> <b>(3)</b>	<b>P</b> <b>(2)</b>	<b>I</b> <b>(1)</b>
Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions des différents intervenants		x		
Réglementation spécifique dans le domaine de l'environnement, du système de santé		x		
Problématiques de santé et des déterminants de santé		x		
Connaissance médicales et environnementales		x		
Acteurs de la santé publique (de la prévention, de la veille et de la sécurité sanitaire)		x		
Cadre réglementaire de la veille et de l'alerte sanitaire		x		
Cadre conceptuel de la veille et de l'alerte sanitaire (document Institut de veille sanitaire)		x		
Notions d'épidémiologie de terrain		x		
Politiques sanitaires		x		
Financement du système de santé		x		
Gestion de crise		x		
Connaissance des ressources documentaires utilisables		x		

<b>Savoir-faire</b> : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	<b>E</b> <b>(4)</b>	<b>M</b> <b>(3)</b>	<b>P</b> <b>(2)</b>	<b>I</b> <b>(1)</b>
Analyser et maîtriser les risques		X		
Discerner les enjeux, anticiper et prendre des initiatives dans des domaines sensibles et dans l'urgence		X		
Maîtriser les situations dans des délais contraints		X		
Elaborer des méthodes d'intervention spécifiques		X		
Organiser la veille stratégique à partir des problématiques identifiées		X		
Travailler en réseau et en groupes de travail partenariaux		X		
Travailler en transversalité avec les autres équipes de l'agence		X		
Capacité de réflexion, d'analyse et de prospective sur des sujets stratégiques et complexes		X		
Capacité à négocier, faire naître l'adhésion et convaincre		X		
Concevoir des plans d'action, piloter leur mise en œuvre et les évaluer		X		
Optimiser l'utilisation des ressources au regard d'une problématique donnée		X		
Mettre en œuvre la communication de crise		X		
<b>Savoir-être</b> : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	<b>E</b> <b>(4)</b>	<b>M</b> <b>(3)</b>	<b>P</b> <b>(2)</b>	<b>I</b> <b>(1)</b>
Faire preuve de rigueur scientifique		X		
Témoigner d'une indépendance d'esprit et de jugement		X		
Faire preuve de discrétion professionnelle		X		
Travailler en équipe		X		
Communiquer en situation de crise		X		
Résister au stress et gérer les situations conflictuelles		X		
Avoir le sens de la pédagogie (conseiller à l'écrit et à l'oral dans des délais contraints)		X		
Donner du sens pour mobiliser		X		

#### CONTACTS

Pôle Développement RH - 02.32.18.31.42 / 02.32.18.26.61 [ars-normandie-candidature@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-candidature@ars.sante.fr)

#### DATE D'ECHEANCE

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser **pour le 31 août 2019** au plus tard.